



RÈGLEMENT DU CHALLENGE MARCHÉ NORDIQUE 2025/2026

Article 1 :

Le Challenge Marche Nordique regroupe les manifestations de marche nordique en Seine-et-Marne qui se sont portées candidates. Il commence le 1er septembre de l'année N-1 et se termine le 31 août de l'année N.

Article 2 :

But : Promouvoir et développer la Marche Nordique en compétition en tant que pratique sportive, tout en aidant et favorisant la mise en place d'épreuves de Marche Nordique qui respectent des standards de qualité d'organisation. Cela vise à répondre aux attentes tant des organisateurs que des pratiquants.

Article 3 :

Les parcours des épreuves du Challenge Marche Nordique doivent comporter une distance égale ou supérieure à 10 km. Les épreuves comportent un départ distinct.

Elles sont réparties en 3 catégories.

- **OR** supérieures à 20 km-effort
- **ARGENT** entre 15 et 19 km-effort
- **BRONZE** entre 10 et 15 km-effort

Article 4 :

La participation au Challenge Marche Nordique est ouverte à toute personne licenciée à la FFA en Seine-et-Marne.

Article 5 :

Ce challenge sera mis en place pour la saison 2025-2026 à compter du 1er Septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026.

Article 6 :

Le jury sera formé progressivement pendant la saison et suivra une formation au niveau LIFA. Son rôle est d'abord pédagogique, traitant des fautes techniques, à l'exception des infractions liées au "pas de course" qui seront sanctionnées (pénalité de temps - "Stop & Go" de 1mn)



Article 7:

Le classement est automatique pour tout participant licencié FFA en Seine-et-Marne qui prend part à une épreuve du Challenge.

Article 8:

Les catégories d'âge sont attribuées pour toute la saison du Challenge en suivant les règles de la FFA en vigueur au 1er septembre de la saison.

Article 9:

Dans chaque course du Challenge Marche Nordique, les participants se voient attribuer des points selon leur classement. Selon la distance ils obtiendront :

INDIVIDUELS				
	10-15km effort	15-19km effort	>20km effort	
POINTS	BRONZE	ARGENT	OR	
1	30	40	50	
2	29	39	49	
3	28	38	48	
4	27	37	47	
5	26	36	46	
6	25	35	45	
7	24	34	44	
8	23	33	43	
9	22	32	42	
10	21	31	41	
11	20	30	40	
12	19	29	39	
13	18	28	38	
14	17	27	37	
15	16	26	36	
16	15	25	35	
17	14	24	34	
18	13	23	33	
19	12	22	32	
20	11	21	31	



Les distances sont calculées en km effort: (Distance+Dénivelé)

Article 10 :

Un classement scratch est établi pour les hommes et pour les femmes, toutes catégories d'âge confondues. Les catégories incluses dans ce classement sont : Juniors F & H, Espoirs F & H, Séniors F & H, et Masters H & F (séparées pour toutes les catégories de Masters).

Article 11 :

Dans chaque épreuve du challenge, les équipes sont classées par l'addition des points des 2 meilleurs athlètes masculins et des 2 meilleures athlètes féminines d'un même club du 77.

Article 12 :

Les juges pédagogiques : Chaque course inscrite au Challenge Marche Nordique devra comporter des juges pédagogiques-qui officieront en VTT si possible, chargés de veiller à la régularité de la technique de marche des participants. Ces juges auront pour mission d'accompagner les marcheurs tout au long de la compétition afin de leur donner des conseils et des avertissements en cas de technique incorrecte. En cas de faute majeure ou répétée, les juges peuvent disqualifier le concurrent. Un suivi pédagogique est également mis en place pour améliorer la technique des athlètes au fil de la saison.

Article 13 :

Affichage des résultats : Les résultats officiels de l'épreuve doivent être rendus publics de manière visible à la fin de la compétition.

Décisions des juges : Les décisions prises par les juges sont considérées comme finales et ne peuvent faire l'objet d'appel, notamment en ce qui concerne les sanctions (cartons).

Première instance : Toute réclamation doit être formulée verbalement dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats officiels auprès du directeur de course.

Article 14 :

Un classement provisoire du Challenge est établi après chaque épreuve inscrite (sous réserve de l'envoi des résultats).



Article 15 :

Le classement des clubs sera établi par cumul des temps obtenus lors des différentes courses du Challenge.

L'attribution des points se fera selon la distance parcourue.

EQUIPES			
	10-15km effort	15-19km effort	>20km effort
Equipes	BRONZE	ARGENT	OR
1	12	15	20
2	10	12	15
3	8	10	12
4	6	8	10
5	4	6	8
6	2	4	6
7	1	2	4
8	1	1	2
9	1	1	1
10	1	1	1
11	1	1	1
12	1	1	1

Article 16 :

En cas d'égalité de points au classement final, les athlètes ou équipes seront départagés selon les critères suivants, dans cet ordre :

Pour les individuels avantage à l'athlète le plus âgé

Pour les équipes avantage au meilleur 4ème

Article 17 :

Les récompenses seront attribuées de la manière suivante :

- Aux 3 premiers du classement scratch masculin (toutes catégories confondues)
- Aux 3 premières du classement scratch féminin (toutes catégories confondues)
- Le 1er de chaque catégorie sera récompensé (H et F)
- 3 premières équipes mixtes 2 hommes 2 femmes



Article 18 :

En participant au Challenge, chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser son nom, son image et sa prestation sportive dans le cadre de l'événement, sur tout support et pour toute exploitation directe ou dérivée de l'épreuve.

Version 2.8 du 31/07/2025